

DÉLIBÉRATION N° 18/243

Séance du 12 décembre 2018

Approbation de l'admission en non-valeur de la société Fitness Universe Incorporation

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment l'alinéa 4 de l'article 9,

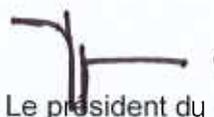
Vu le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie – M. Bruno Maquart,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 193,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve l'admission en non-valeur de la créance de 6 512 € HT portant sur la société Fitness Universe Incorporation.

Fait à Paris,

Le 12 décembre 2018



Le président du conseil d'administration

Bruno Maquart